

Chapitre 1

Synthèse : La coopération pour le développement à l'horizon 2030 – Se renouveler et se réformer pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté

par

Ida Mc Donnell et Rahul Malhotra, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE¹

Cette synthèse répond à la question : que signifie concrètement la promesse de « ne laisser personne de côté » ? Elle examine comment les politiques, les investissements et les partenariats devraient être articulés autour de l'objectif fondamental d'assurer un développement inclusif, équitable et durable afin de donner corps au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux Objectifs de développement durable (ODD). Les trajectoires retenues pour extraire au moins 730 millions de personnes de l'extrême pauvreté et jusqu'à 2.3 milliards de personnes de la fragilité à l'horizon 2030 doivent suivre des stratégies de développement plus « intelligentes » et adaptées aux contextes. Il faut pour cela adopter des approches participatives et recueillir plus de données désagrégées, de manière à déterminer quelles personnes sont les plus pauvres, les plus marginalisées et les plus vulnérables et quels sont les facteurs croisés d'inégalité et d'exclusion. Ce chapitre définit les moyens de concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté et analyse dans quelle mesure les organismes de coopération pour le développement sont préparés à jouer le rôle unique qui est le leur. Il plaide en faveur d'un renouvellement et d'une réforme de la coopération pour le développement autour de trois axes : i) adopter un nouveau discours énonçant les bénéfices mutuels de la mise en œuvre du principe de ne laisser personne de côté ; ii) intégrer délibérément l'objectif d'un développement inclusif, équitable et durable dans l'ensemble des portefeuilles ; et iii) mettre à profit de manière plus « intelligente » l'aide publique au développement en tant que partie intégrante des efforts globaux visant à accroître le volume des apports financiers destinés à la réalisation des ODD au bénéfice de tous.

En 2015, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont approuvé le Programme de développement durable à l'horizon 2030, grand projet mondial visant des transformations profondes qui décline les piliers économique, social et environnemental du développement en 17 Objectifs de développement durable (ODD) étroitement imbriqués. Au cœur du Programme 2030 réside la promesse, aussi claire et résolue qu'inédite, de réaliser ces Objectifs au bénéfice de tous, en s'efforçant de *ne laisser personne de côté*, à commencer par les plus défavorisés.

Que signifie concrètement cette promesse ? Constatant qu'il n'y a pas de réponse unique mais de multiples angles d'approche, le rapport *Coopération pour le développement 2018* appréhende cette question selon différentes perspectives et en puisant dans les enseignements de l'expérience. Il examine, avec un regard neuf mais également critique, la volonté et la capacité des organismes de coopération pour le développement et d'aide publique au développement (APD) de soutenir les pays et les communautés en développement, afin qu'ils puissent atteindre les ODD au bénéfice de tous. Le rapport appelle à l'action – au niveau individuel comme collectif – afin de renouveler et de réformer les systèmes de coopération pour le développement (les discours, les modalités de financement, les pratiques de gestion et les incitations) de façon à honorer la promesse de *ne laisser personne de côté*, en commençant par combler l'écart qui sépare les pays et les populations le plus en retard.

Comblent le retard pour atteindre les ODD au bénéfice de tous

Ne laisser personne de côté est un impératif du programme d'action mondial en faveur du développement. Si les ODD ne se concrétisent pas pour tous les habitants de la planète, la cohésion sociale et politique sera menacée à l'échelle mondiale mais aussi au niveau local ; or, ce risque va croissant. Alors que le développement est marqué par des progrès sans précédent au niveau planétaire s'agissant de la satisfaction des besoins fondamentaux, du bien-être et des revenus², l'extrême pauvreté, dont le taux est pourtant passé en dessous de 10 % à l'échelle mondiale en 2015, ne recule plus aussi rapidement et demeure inexorablement tenace – avec un recul de la pauvreté beaucoup plus lent en Afrique subsaharienne (DAES, 2018_[1]) (Banque mondiale, 2018_[2])³.

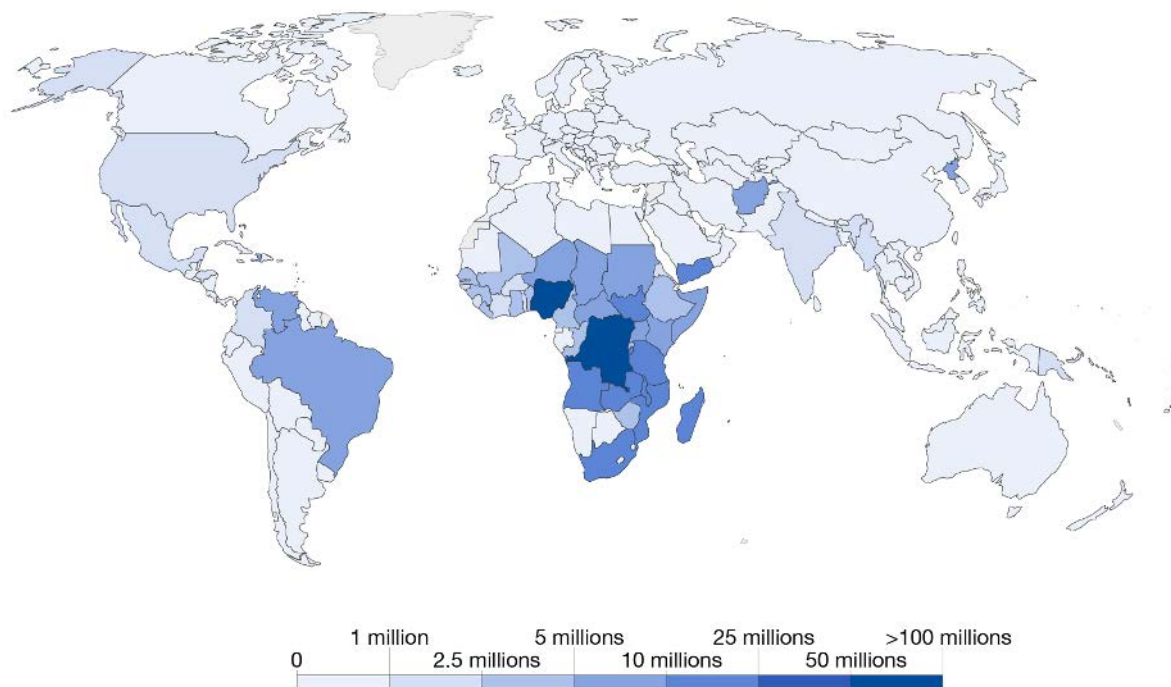
Le renforcement des droits fondamentaux et de l'inclusion marque lui aussi le pas. Alors que l'indice de progrès social 2018 montre que, globalement, le monde va mieux, puisque 133 pays sur les 146 examinés ont globalement progressé sur cet indice, les avancées les plus importantes ayant été enregistrées dans certaines régions d'Asie et d'Afrique subsaharienne, le respect des droits humains et l'inclusion se sont sensiblement détériorés dans le monde entier. En ce qui concerne les droits de la personne (notamment les droits politiques et la liberté d'expression), 75 des 146 pays examinés ont enregistré un recul. Quant à l'inclusivité (en particulier la proscription de la violence à l'encontre des minorités et l'acceptation des gays et des lesbiennes), elle a régressé dans 56 des 146 pays couverts par le classement (The Social Progress Imperative, 2018_[3]) (chapitre 6).

L'accroissement des inégalités de revenu et de richesse au sein des pays et entre les pays, ainsi que la fréquence accrue des chocs climatiques, menacent les acquis du développement, pourtant obtenus de haute lutte⁴. La multiplication des menaces visibles et pressantes au développement et à l'environnement pousse les gouvernements, la communauté internationale et les partenaires au développement à réagir et à s'adapter. Ces acteurs doivent manifestement renouveler leurs stratégies et leurs investissements afin d'éliminer la pauvreté, faire reculer les inégalités et s'attaquer aux déterminants de ces menaces sur le développement, dont les conséquences touchent le monde

entier (Encadré 1.1). Les niveaux d'extrême pauvreté et de faim sont particulièrement visibles, élevés et croissants dans les contextes fragiles ou touchés par un conflit, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, comme le montrent les Graphique 1.1 et Graphique 1.2 (les tendances et scénarios actuels donnent à penser que les ODD 1 et 2 – pauvreté et faim – ne seront probablement pas atteints en 2030).

Graphique 1.1. En 2030, c'est en Afrique subsaharienne et dans les contextes fragiles que les taux d'extrême pauvreté seront les plus élevés

Nombre de personnes qui, d'après les projections, devraient vivre dans une situation d'extrême pauvreté à l'horizon 2030



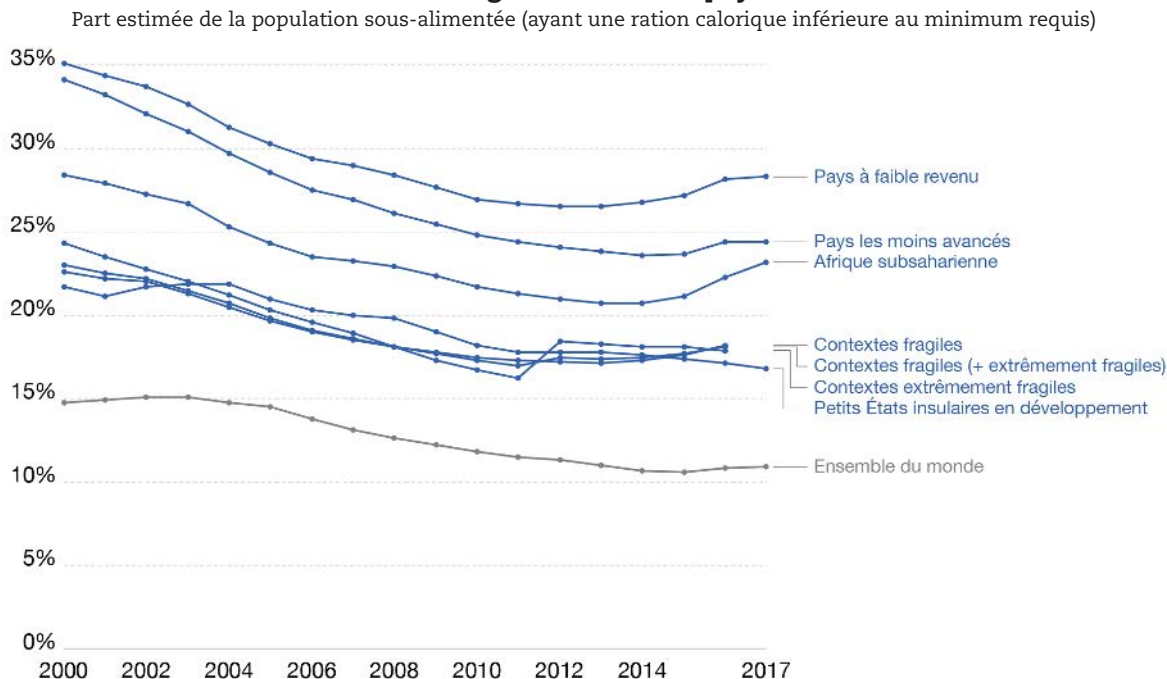
Note : L'extrême pauvreté est définie par le seuil de pauvreté international, fixé à 1.90 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat de 2011). Ces projections se fondent sur un scénario de statu quo en ce qui concerne les tendances socioéconomiques et sur des scénarios moyens en ce qui concerne la croissance démographique future. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/extreme-poverty-country-2030>.

Source : (Cuaresma et al., 2018_[4]), « Will the Sustainable Development Goals be fulfilled? Assessing present and future global poverty », <https://www.nature.com/articles/s41599-018-0083-y>.

Dans ce contexte d'inégalités croissantes entre les pays et au sein des pays, les pouvoirs publics sont de plus en plus favorables à l'idée d'édifier des économies et des sociétés plus inclusives, équitables et centrées sur l'humain. La mise en œuvre de politiques inclusives dans les domaines social, économique et environnemental peut réellement faire la différence et contribuer à instaurer un développement plus équitable et plus durable. Ainsi, Gabriela Ramos, dans son « Point de vue » (chapitre 2), illustre la pertinence croissante, d'un point de vue stratégique, d'une action visant à renforcer le caractère inclusif des systèmes économiques qui ont été à l'origine d'effets dévastateurs sur l'environnement, dont le coût retombe principalement sur les plus pauvres et les plus vulnérables. Selon Mme Ramos, la croissance inclusive peut :

« redonner confiance à la population et assurer l'avènement d'une ère nouvelle [...], au cœur de laquelle résidera le bien-être des citoyens et de la planète. [...] Les pays vont désormais devoir à la fois mettre en œuvre des politiques propices à une croissance inclusive à l'échelon national et coopérer au niveau international de façon à "ne laisser personne de côté" ».

Graphique 1.2. **La proportion de personnes sous-alimentées s'accroît en Afrique subsaharienne, dans les contextes fragiles et dans les pays à faible revenu**



Note : Estimation de la prévalence de la sous-alimentation et du nombre total de personnes sous-alimentées, telle que communiquée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les données se fondent sur les dernières statistiques publiées par la FAO sur FAOstats (www.fao.org/faostat/en/#data/FS). Elles couvrent la période comprise entre 2000 et 2016 au niveau national, ainsi que les estimations de 2017 par région et au niveau mondial. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/share-undernourished-2000-2017>.

Source : Adapté de (FAO, 2018^[5]), FAOSTAT (base de données), www.fao.org/faostat/en/#data/FS.

Encadré 1.1. Être laissé de côté : quelques illustrations

Femmes et filles

Dans certaines régions, 48 % des filles ne sont pas scolarisées (ONU-Femmes, 2018^[6]). Le fait d'effectuer une année de scolarité de plus dans l'enseignement secondaire pourrait accroître leur futur salaire de 10 % à 20 % (chapitre 3 et « Point de vue » de Katja Iversen).

Dans les pays en développement, il existe un besoin non satisfait de méthodes contraceptives modernes chez 214 millions de femmes. L'avortement pratiqué dans de mauvaises conditions de sécurité demeure l'une des principales causes de mortalité maternelle.

Chaque année, 12 millions de filles sont mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui les maintient à l'écart du progrès, surtout celles qui appartiennent aux populations pauvres, rurales et défavorisées (Étude de cas sur l'interdiction des mariages d'enfants).¹

Personnes handicapées

Sur le milliard de personnes handicapées dans le monde, 800 millions vivent en situation de pauvreté (Banque mondiale, 2018^[7]) (ONU, 2015^[8]) (chapitre 3).

Les femmes handicapées sont deux fois plus exposées à la violence domestique et à d'autres formes de violences sexuelle et sexiste que les femmes valides (Ortoleva & Lewis, *Forgotten sisters – a report on violence against women with disabilities: an overview of its nature, scope, causes and consequences*, 2012).

Populations autochtones

Alors qu'elles ne constituent que 5 % de la population mondiale, les populations autochtones représentent 15 % de la population pauvre du monde (Étude de cas sur l'obligation de « diligence raisonnable » en matière d'inclusion des populations autochtones).²

Encadré 1.1. Être laissé de côté : quelques illustrations (suite)

Changement climatique

Les chocs climatiques entraînent des pertes relatives plus élevées pour les populations pauvres, qui sont moins en mesure de se relever après des incidents extrêmes (chapitre 3).

Selon les prévisions relatives aux migrations climatiques, on devrait compter entre 25 millions et 1 milliard de migrants environnementaux d'ici à 2050, l'estimation de 200 millions étant la plus couramment citée (OIM, 2018^[10]).

Les petits États insulaires en développement représentent les deux tiers des pays qui subissent les pertes annuelles relatives les plus élevées en raison de catastrophes naturelles (OCDE/Banque mondiale, 2016^[11]) (chapitre 10, « Point de vue » du Premier ministre de la Grenade).

Six des dix pays où les catastrophes naturelles ont été les plus meurtrières entre 1996 et 2015 sont des pays fragiles – Afghanistan, Haïti, Honduras, Myanmar, Pakistan et Somalie (UNISDR et CRED, 2016^[12]) (chapitre 3).

Énergie

Environ 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité et près de 2.7 milliards de personnes ne disposent pas d'appareils de cuisson sains et peu polluants (Étude de cas sur la voie suivie par l'Inde pour relever le défi de l'électrification universelle).³

Inégalité et pauvreté

D'après des données de 2015, 10 % de la population mondiale (soit 736 millions de personnes) vivent toujours dans une situation d'extrême pauvreté. Les prévisions à l'horizon 2030 tendent à indiquer que les taux ne tomberont pas en-deçà de 3 %, même avec des scénarios de croissance forte (Banque mondiale, 2018^[2]).

On estime aujourd'hui que les 50 % les plus pauvres de la population mondiale perçoivent moins de 9 % du revenu mondial, tandis que les 1 % les plus riches perçoivent plus de 20 % (World Inequality Lab, 2018^[13]).

Quelque 67 % de la valeur créée dans les chaînes de valeur mondiales reviennent à de grandes entreprises des pays de l'OCDE, contre 25 % à des entreprises de pays émergents et 8 % à des entreprises de pays à faible revenu, où vivent la majorité des travailleurs (Banga, 2013^[14]).

Selon le coefficient de Gini, les pays considérés comme extrêmement fragiles, dont Haïti et la République centrafricaine, figurent aussi parmi les pays où la distribution des revenus est le plus inégalitaire (chapitre 3).

1. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264309333-en>.

2. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264309333-en>.

3. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264309333-en>.

Quels moyens déployer pour ne laisser personne de côté ?

Le paragraphe 4 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique clairement que l'objectif de ne laisser personne de côté est central à la réalisation du Programme 2030 et des ODD. Il affirme ainsi :

Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider. (ONU, 2015^[15])

En substance, il s'agit d'un appel à garantir le principe d'équité dans toutes les politiques, stratégies et décisions d'investissement en vue d'atteindre les ODD. Comme l'illustrent les objectifs et les cibles du Programme 2030, il est question des opportunités, de l'accès universel et du respect des droits de tous – individus et groupes. Le Programme 2030 s'inscrit en faux contre le discours, repris dans le

monde entier, d'un développement fondé sur la croissance économique et contre son postulat de base selon lequel la croissance profiterait à tous par ruissellement – un discours que les lignes directrices du CAD relatives à la réduction de la pauvreté et à une croissance pro-pauvres ont remis en question il y a plus de dix ans déjà (OCDE, 2007_[16]) (OCDE, 2001_[7]) (chapitres 2 et 3).

La promesse de ne laisser personne de côté nécessite de réorienter substantiellement le discours sur le développement durable dans l'ensemble des pays, de sorte qu'il prenne en compte et inclue les personnes qui sont laissées à l'écart des progrès pour des raisons politiques, sociales, économiques, environnementales, culturelles et structurelles qui, souvent, sont imbriquées. Parallèlement, le Programme 2030 reconnaît que les trajectoires à suivre pour sortir de l'extrême pauvreté et de la fragilité à l'horizon 2030 et au-delà seront très différentes de celles de la période des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), comprise entre 2000 et 2015 (chapitres 2 et 3). En s'engageant à réduire toutes les formes d'inégalités au sein des pays mais aussi entre les pays, que ce soit entre les individus ou les ménages (inégalités verticales) ou entre les groupes présentant des caractéristiques communes (inégalités horizontales), l'ODD 10 est une illustration de ce nouveau discours.

L'engagement de ne laisser personne de côté fait fond sur une leçon importante de l'ère des OMD, à savoir que les objectifs du Programme 2030 ne seront pas atteints si les ODD ne se concrétisent pas pour les personnes les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus marginalisées de la planète – un impératif souligné par la ministre danoise de la Coopération pour le développement, Ulla Tørnæs, dans son « Point de vue » (chapitre 3). Elle nous rappelle que :

[ne laisser personne de côté] ne sera pas chose facile. Les personnes à qui il reste le plus de chemin à parcourir sont celles qu'il est le plus difficile de sortir de cette situation. Aussi sera-t-il indispensable de déployer des efforts collectifs, associant responsables de l'action publique, société civile, acteurs humanitaires, organismes de développement, partenaires du secteur privé et communauté des donateurs [...] prêts à travailler et à collaborer en nous plaçant à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix.

Le présente les stratégies et les principes sous-jacents repris au fil des chapitres du présent rapport (Tableau 1.1). Ils forment une trame qui relie de manière essentielle les politiques, les stratégies, le financement et la programmation, et leur application peut permettre de renforcer le potentiel des politiques et des investissements dans l'effort visant à ne laisser personne de côté.

Qui sont les plus exposés ? Ne laisser aucun pays ni individu de côté

Le souci de ne laisser aucun pays de côté conduit à mettre expressément l'accent sur les pays « où les besoins sont les plus grands », tels qu'ils sont définis par le Comité d'aide au développement (CAD)⁵, ou sur les pays le plus en retard et les contextes fragiles (chapitre 3) (OCDE, 2018_[18]). Ces « catégories », qui se recoupent dans une certaine mesure, comprennent les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et de nombreux pays à revenu intermédiaire (chapitre 10). Les pays où les besoins sont les plus grands sont généralement ceux qui affichent les taux les plus élevés en termes d'extrême pauvreté, de mauvaise gouvernance et de faiblesse institutionnelle, de conflit (en cours ou passés) et de formes multiples de fragilité.

La priorité des gouvernements et des partenaires internationaux dans ces contextes devrait être d'éliminer la pauvreté absolue – sous toutes ses formes – et de faire en sorte que ceux qui ont été laissés de côté (en termes relatifs ou absolus) puissent rattraper leur retard. Il convient de s'attaquer aux causes profondes de cet état de choses en apportant des investissements durables et en nouant des partenariats de long terme avec des agents du changement, notamment les organisations de la société civile (OSC). Ces dernières s'emploient en effet à défendre des groupes qui seraient autrement invisibles ou inaudibles et elles contribuent à intégrer le point de vue de ceux qui sont les premiers à souffrir

de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité dans les processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques (chapitre 6).⁶

Tableau 1.1. **Répondre à la promesse : principes et stratégies**

<i>Répondre à la promesse : principes et stratégies</i>	
Principes qui sous-tendent la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté	
UNIVERSALITÉ	de l'accès et des bienfaits
ÉQUITÉ	à travers l'impartialité, l'objectivité et la justice
DURABILITÉ	de l'environnement et pour les générations futures
Stratégies visant à ne laisser personne de côté à travers des politiques et des investissements de portée internationale, régionale, nationale et infranationale	
VISER L'INCLUSIVITÉ	à travers des approches centrées sur l'être humain, qui permettent notamment de faire entendre la voix et de mettre en avant les besoins des pays, des personnes et des groupes qui sont laissés de côté ou risquent de l'être
S'APPUYER SUR DES DONNÉES FACTUELLES	en élaborant des analyses multidimensionnelles contextuelles, des mesures et des indicateurs de la pauvreté, des inégalités et du bien-être qui ne se limitent pas à fournir des moyennes nationales, à la faveur d'investissements dans les données et les systèmes statistiques de manière à combler les déficits de données relatives aux personnes vulnérables
RECONNAÎTRE LA COMPLEXITÉ ET LES FACTEURS CROISÉS	en comprenant que des personnes, des populations, des pays et des lieux peuvent être laissés de côté en raison de plusieurs formes de désavantage qui s'entrecroisent sous l'action de multiples déterminants et qui appellent des stratégies et des mesures adaptées au contexte
RECHERCHER LA COHÉRENCE	à travers des programmes intégrés qui dépassent les cloisonnements thématiques et sectoriels pour appréhender la réalisation des ODD au bénéfice de tous comme un tout indivisible dont les composantes sont fortement imbriquées
RENFORCER LA RÉSILIENCE	et utiliser des données qui démontrent concrètement l'impact disproportionné des risques sur les populations et les lieux les plus vulnérables lors de la gestion de ces risques à court et à long terme
RENFORCER AU MAXIMUM L'ARTICULATION ENTRE NIVEAU GLOBAL ET NIVEAU MICROÉCONOMIQUE	c'est-à-dire entre les déterminants d'ordre stratégique, législatif, structurel et institutionnel qui opèrent au niveau global et les investissements au niveau microéconomique, au moyen de mécanismes à long terme, souples et adaptés au contexte

Source : Auteurs

Comme l'explique Stuart au chapitre 2, « [s]i le fait d'être laissé de côté est généralement associé à la marginalisation, cette question est loin d'être marginale : dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la majeure partie de la population vit dans l'extrême pauvreté ». Ces pays sont également les plus mal lotis en termes d'accès au financement du développement (chapitre 10 et Graphique 10.2). Une étude récente de l'OCDE consacrée au financement mixte dresse le même constat : 77 % des fonds privés mobilisés à la faveur d'interventions publiques de financement du développement ont été dirigés vers des pays à revenu intermédiaire, les pays à faible revenu et les contextes extrêmement fragiles recevant seulement une faible part de ces fonds (OCDE, 2018_[19]).

L'obtention de résultats positifs en matière de développement ne sera pas chose facile dans les pays le plus en retard recensés par Gertz et Kharas (chapitre 3). En effet, le succès ponctuel de certains projets ne saurait laisser croire qu'il sera aisé, globalement, de stimuler la mutation de ces pays – en réalité, il s'agit là d'une véritable gageure, qui nécessitera non pas des années mais des décennies. En particulier, les interventions destinées à contribuer au renforcement de la capacité de l'État – sans doute l'ingrédient le plus important pour assurer un développement à long terme – exigent maintes expérimentations, ainsi que des adaptations et un processus itératif (Andrews, Pritchett et Woolcock, 2017^[20]).

Le principe de ne laisser personne de côté vient placer l'action en-deçà de l'échelon national, pour se préoccuper des individus et des groupes exclus et vulnérables. D'où la nécessité de s'attacher tout particulièrement, conformément à l'ODD 10, à renforcer l'autonomie de tous et à favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur situation au regard du handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion et de leur statut économique ou autre (ONU, 2015^[15]). Les populations concernées ont été laissées de côté ou risquent de l'être en raison des effets qui s'exercent à l'intersection de la discrimination, de la situation géographique, de la nature de la gouvernance, du statut socioéconomique, des chocs et de la fragilité (Encadré 1.1 et chapitre 3) (PNUD, 2018^[21]). Cette manière d'appréhender les inégalités catégorielles (ou inégalités horizontales) appelle aussi l'attention sur la dimension de l'intersectionnalité, qui désigne le fait, pour certaines personnes, d'être désavantagées sur deux, trois ou plusieurs plans ou de subir une double, une triple ou de multiples discriminations en rapport avec leur identité (chapitres 2, 3 et 11).

Le Programme 2030 est une feuille de route intégrée (chapitre 4). Pour réaliser ses ambitions, il faudrait prendre en compte et intégrer systématiquement l'objectif de ne laisser personne de côté et d'atteindre les personnes et les groupes qui sont le plus en retard dans les différents programmes, politiques et stratégies. Les progrès accomplis à l'aune de tel ou tel objectif ou au profit de tel ou tel groupe vulnérable dépendront de la combinaison des politiques – économiques, sociales, environnementales – qui seront mises en œuvre.

Il n'en reste pas moins que les initiatives ciblées peuvent être essentielles pour provoquer une évolution dans des domaines spécifiques en produisant des résultats rapides et visibles et en donnant aux titulaires des droits les moyens nécessaires. Toutefois, elles n'ont souvent qu'une portée limitée et permettent difficilement de s'attaquer aux facteurs croisés d'exclusion, ce qui peut compromettre leur viabilité sur le long terme (chapitre 9). Les approches intégrées – bien que nécessitant davantage d'efforts et de temps – sont indispensables pour renforcer les capacités des pays à produire des résultats à long terme et durables en supprimant les obstacles à l'inclusion et à l'accès universel, tout en offrant de meilleures perspectives en termes de couverture (Nordic Consulting Group, 2012^[22]). Les politiques qui améliorent la mobilité sociale et intègrent les citoyens dans des secteurs plus dynamiques de l'économie peuvent avoir des répercussions plus importantes, sur le long terme, que les mesures de soutien ciblées (Klasen et Fleurbaey, 2018^[23]) (OCDE, 2018^[24]) (Études de cas relatives à la Suède, à la Suisse et au Royaume-Uni).⁷

Concrétiser l'ambition de ne laisser personne de côté à l'horizon 2030

Pour l'ensemble des parties prenantes – gouvernements, communauté internationale, société civile, entreprises, etc. – qui ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté, le respect de cet engagement sera complexe et difficile. Pour reprendre les termes du Comité des politiques de développement des Nations Unies, « une conversion générale à un développement qui ne fasse pas de laissés-pour-compte passera nécessairement par la transformation de systèmes profondément enracinés – systèmes économiques et politiques, structures de gouvernance et modèles d'entreprise – qui reposent souvent sur une répartition inégale des richesses et du pouvoir de décision » (CPD, 2018^[25]) (chapitres 3 et 6).

En substance, la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté suppose de transformer les politiques et les approches, de manière à ce qu'elles évaluent les moyens d'atteindre ceux qui sont laissés pour compte (ou exposés à un tel risque), suivent les progrès accomplis au niveau de ces populations et favorisent l'égalité des chances (Klasen et Fleurbaey, 2018^[23]). Toutefois,

les pouvoirs publics ne peuvent pas faire en sorte que les progrès concernent tous les individus s'ils ne savent pas qu'ils existent. Lorsque des données désagrégées sont disponibles, celles-ci peuvent permettre d'élaborer des politiques plus efficaces en matière de lutte contre la pauvreté et d'inclusion ; or, des milliards de personnes ne sont toujours pas couvertes par la collecte de données : à titre d'illustration, les 20 % les plus pauvres de la population mondiale représentent actuellement 55 % des naissances non enregistrées (chapitre 5).

Dans son « Point de vue » (chapitre 3), Winnie Byanyima, d'Oxfam International, tient les propos suivants :

Les pouvoirs publics disposent d'une ample marge de manœuvre pour réduire les inégalités. [...] et] [e]mployée de manière stratégique, l'aide peut faciliter l'édification d'une économie plus humaine. Elle peut contribuer à mettre fin à la pauvreté et à combattre les inégalités dans les pays pauvres. Elle est à même d'assurer des apports de fonds porteurs de transformations profondes par les pays riches vers les pays pauvres, favorisant la réduction des inégalités existant entre eux et à l'intérieur de chacun d'eux. S'il fallait donner à l'aide une nouvelle vocation, ce serait celle de lutter contre les inégalités économiques.

Le rôle unique de la coopération pour le développement en tant que facilitateur

La coopération pour le développement a un rôle crucial à jouer pour appuyer la mise en œuvre des ODD au bénéfice de tous⁸. La plupart des membres du CAD ont fait leur engagement de ne laisser personne de côté et le considèrent comme une occasion de recentrer la coopération pour le développement sur les points où elle présente un avantage comparatif (chapitre 9). En effet, la valeur ajoutée de cette coopération, d'après les membres, réside dans l'aide qui est apportée aux pays et aux sociétés pour qu'ils relèvent les défis les plus ardues en matière de développement sur les territoires les plus difficiles, en droite ligne de la vocation de l'APD en tant que bien public – favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement – ainsi que du mandat général du CAD⁹ (OCDE, 2017_[26]). La coopération pour le développement joue également un rôle essentiel en aidant les pays en développement à effectuer leur transition vers des trajectoires de développement à faible émission de carbone et résilientes face au changement climatique, et en favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes (chapitre 3).

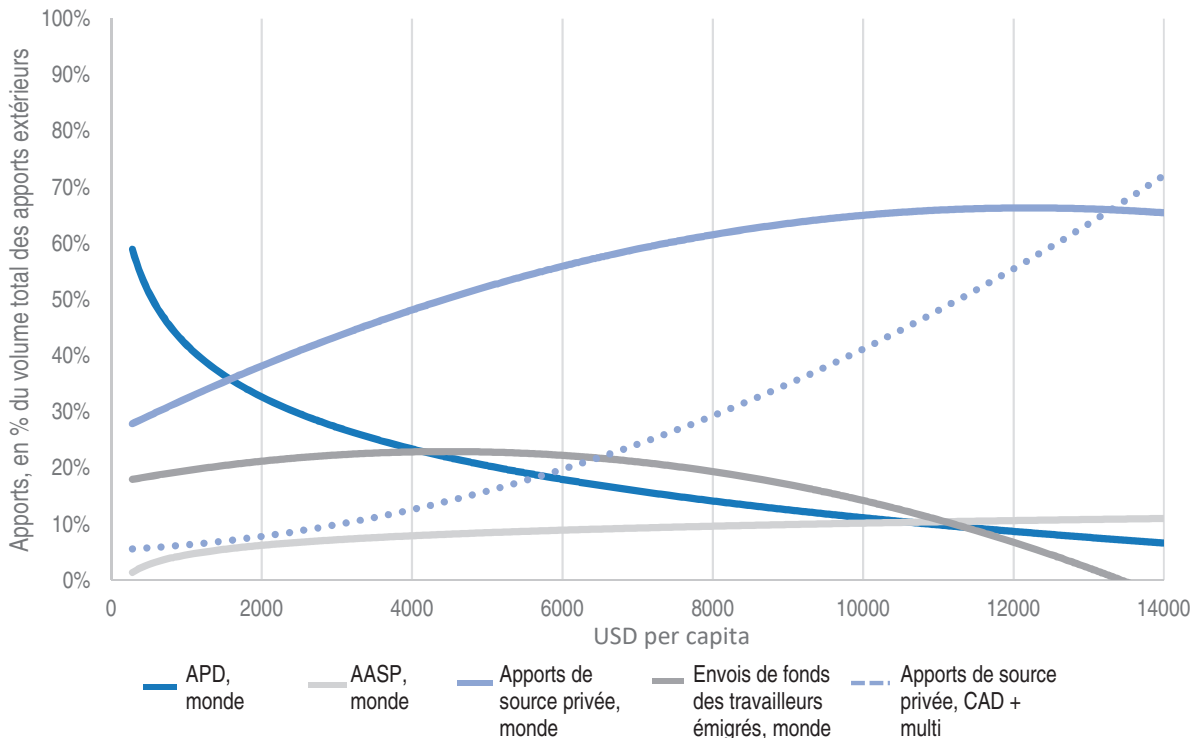
Du reste, l'APD demeure une source de financement indispensable, en particulier dans les pays les moins avancés, où elle représente plus des deux tiers des apports extérieurs¹⁰, et dans les contextes fragiles ou touchés par un conflit, où elle constitue souvent le seul recours pour fournir des services de base (OCDE, 2018_[18]).

Fort de ces constats, le CAD s'est engagé à intensifier ses efforts en faveur des pays où les besoins sont les plus grands, notamment les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les contextes fragiles ou touchés par un conflit (OCDE, 2017_[26]). Il convient de noter que parmi ces groupes de pays figurent environ 70 pays à revenu intermédiaire, qui abritent une grande partie de la population pauvre mondiale et affichent des niveaux élevés d'inégalités (Groupe de la Banque mondiale, 2016_[27]).

Parallèlement, une coopération pour le développement efficace ne se limite pas aux activités qui sont comptabilisées au titre de l'APD bilatérale et multilatérale, mais englobe également les efforts visant à garantir la cohérence des autres interventions avec le programme d'action mondial pour le développement durable, l'investissement dans les biens publics mondiaux, le renforcement de l'impact par l'innovation et l'engagement du secteur privé en faveur de résultats axés sur le développement (chapitres 7 et 10).

Il n'en demeure pas moins que l'APD reste une source relativement modeste de financement à l'appui du développement durable dans les pays en développement parmi l'éventail d'apports de source publique et privée (chapitre 10), même si la capacité des pays en termes de mobilisation de ressources intérieures et d'attraction d'apports extérieurs varie grandement d'une catégorie de revenu à l'autre. En particulier, les fonds concessionnels extérieurs tels que l'APD jouent un rôle crucial en matière de financement dans les pays à faible revenu.¹¹ Le Graphique 1.3 illustre l'évolution des apports des membres du CAD, des organisations multilatérales et d'autres pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la République populaire de Chine (ci-après la « Chine »), l'Inde et la Fédération de Russie (ci-après la « Russie ») à destination de pays en développement à mesure que le produit intérieur brut (PIB) par habitant des pays bénéficiaires augmente. Les courbes tendanciennes des apports de source privée et des apports du secteur public divergent clairement : à mesure que le PIB par habitant augmente, les apports de source privée s'accroissent, alors que la part de l'APD et des autres apports du secteur public (AASP) diminue – tout en continuant à jouer un rôle unique dans le financement de certains secteurs qui ne bénéficient pas d'investissements suffisants (chapitre 10).¹²

Graphique 1.3. **À mesure que le PIB par habitant d'un pays augmente, les apports financiers de source privée deviennent plus importants que l'APD**



Source : (OCDE, 2018^[28]), *Perspectives mondiales du financement du développement durable 2019*, <https://doi.org/10.1787/9789264307995-en>.

Pour honorer la promesse collective, le statu quo ne suffira pas

Depuis plus de dix ans, les profondes mutations du paysage mondial du développement bouleversent les politiques de coopération pour le développement et les modèles économiques (OCDE, 2017^[26]) (Rogerson et Kharas, 2017^[29]), tandis que la crise financière mondiale de 2008-09 a grevé, et pour longtemps, les budgets d'aide. Parallèlement, la part de l'APD dans le volume total d'apports financiers dirigés vers les pays en développement a diminué, en particulier en direction des pays à revenu intermédiaire (chapitres 10 et 13). Par ailleurs, l'évolution des technologies, décrite par Achim Steiner dans son « Point de vue » (chapitre 12), amplifie l'enjeu que représente la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté. Dans ce contexte, les fournisseurs de coopération pour le développement qui prennent à cœur l'engagement collectif de mener à bien le Programme 2030 et d'atteindre les ODD au bénéfice de tous

doivent veiller à demeurer aptes à remplir leur vocation – individuellement et collectivement, en leur qualité de membres du CAD et du système multilatéral.

Les membres du CAD s'emploient déjà à traduire cet engagement en actions concrètes et doivent dans ce cadre relever divers défis d'ordre politique et opérationnel (chapitres 9 et 12). Il leur faut notamment :

- Rallier et pérenniser le soutien politique dans leur pays respectif.
- Entamer un dialogue sensible avec les pays partenaires afin de défendre et d'intégrer les groupes et les personnes qui sont laissés de côté.
- Préciser les modalités de mise en œuvre du programme d'action sur le terrain.
- Recueillir, analyser et exploiter des données ventilées sur les populations laissées-pour-compte – cible changeante qui dépend du contexte.
- Gérer le risque d'ajouter un niveau supplémentaire de complexité à la programmation.
- Mobiliser des ressources afin d'identifier les déterminants multidimensionnels de l'exclusion sociale, économique et politique et en assurer le suivi.
- Adopter des approches de programmation flexibles, adaptables et spécifiques à chaque contexte.

Par ailleurs, les tendances actuelles des affectations d'APD et des programmes des membres du CAD indiquent qu'il reste encore du chemin à parcourir pour être à même d'atteindre l'objectif poursuivi (chapitres 3, 9, 10 et 13). Les dotations actuelles d'APD sont loin de répondre aux besoins des populations les plus démunies. Si l'aide bilatérale en faveur des pays les moins avancés s'est accrue de 4 % en termes réels en 2017, cette légère hausse faisait suite à plusieurs années de régression. À vrai dire, l'APD bilatérale en faveur de nombreux pays où les besoins sont les plus grands a considérablement chuté entre 2011 et 2016 (chapitre 13). L'APD dirigée vers les pays les moins avancés, exprimée en pourcentage du revenu national brut (RNB) des pays donateurs, ne parvient pas à dépasser 0.09 %, ce qui est inférieur à l'objectif fixé à 0.15-0.20 % (chapitre 13). Les affectations à destination des contextes fragiles et des pays qui sont le plus en retard sont particulièrement fluctuantes d'une année à l'autre, ce qui rend difficile la mise en œuvre de stratégies de développement à long terme et en compromet l'efficacité (chapitre 3).

D'une manière générale, l'aide-pays programmable (APP) par habitant n'est pas corrélée aux niveaux de pauvreté ou de revenu, comme le montre le Graphique 1.4, qui reprend les données, en les actualisant, d'une analyse antérieure de l'OCDE sur la fragmentation de l'aide et les orphelins de l'aide¹³ (des visualisations dynamiques de ces données peuvent être consultées sur le site web à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/extreme-poverty-country-2030>). La majeure partie des pays en développement qui bénéficient de ce type d'aide reçoivent entre 10 et 100 USD par habitant, quelle que soit la catégorie de revenu à laquelle ils appartiennent ou leur taux d'extrême pauvreté. De plus, en 2016, cinq pays en développement, à savoir la République démocratique du Congo, la Gambie, la Guinée-Bissau, Madagascar et le Togo, ressortent comme les pays les moins aidés au regard de leurs besoins par rapport aux autres pays.¹⁴ D'après une analyse de Gertz et Kharas, les pays le plus en retard abritent 66 % de la population mondiale vivant avec moins de 1.90 USD par jour ; or, en moyenne, environ 22 % seulement des affectations bilatérales consenties au titre de l'aide-pays programmable par habitant sont dirigés vers ces pays (chapitre 3).

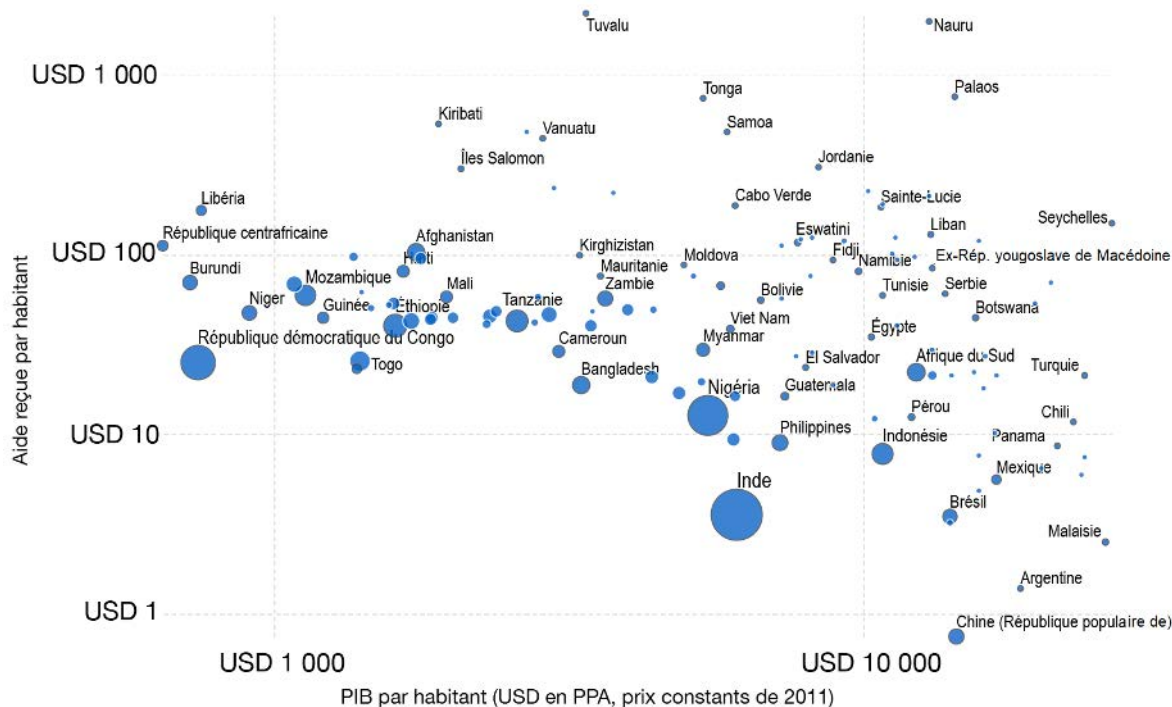
Enfin, les données relatives à l'aide sectorielle font apparaître que celle-ci ne reflète pas les besoins propres aux secteurs (chapitre 10). Ainsi, les fonds destinés à l'enseignement primaire ne bénéficient pas toujours à ceux qui en ont le plus besoin. Vingt-trois pays représentent plus de 80 % du nombre total d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire mais non scolarisés dans les pays en développement. Or, les donateurs ont affecté 26 % seulement de leurs engagements d'aide en faveur de l'enseignement primaire dans ces pays.¹⁵ Seulement 4 % de l'aide bilatérale totale sont aujourd'hui spécifiquement consacrés à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, ce qui est insuffisant. En 2018, le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la Présidence canadienne du G7 a recommandé de viser un objectif d'au moins 20 % (chapitre 10).

L'engagement de ne laisser personne de côté n'est pas encore systématiquement intégré dans la programmation

Même si les membres du CAD affirment accorder une place centrale à l'engagement de ne laisser personne de côté, ils l'appliquent rarement systématiquement à tous les aspects de la gestion de leurs programmes, et seuls un petit nombre d'entre eux ont entrepris d'élaborer des outils spécifiques visant à renforcer l'impact de leurs programmes de coopération pour le développement sur les populations laissées de côté et à en assurer le suivi.¹⁶ La plupart des fournisseurs évaluent les besoins par pays, mais ce n'est pas systématique. Seuls quelques-uns, à l'image de la Suède et de la Suisse¹⁷, ont formulé des orientations spécifiques pour aider leurs bureaux locaux à procéder à de tels diagnostics. De telles orientations sont nécessaires lorsque les bureaux disposent de capacités d'analyse limitées (ICAI, 2017^[30]) (chapitre 9).

Graphique 1.4. La répartition de l'aide programmable par pays n'est pas corrélée au PIB par habitant des pays bénéficiaires, ni aux niveaux de pauvreté

Aide directe totale reçue par habitant par rapport au produit intérieur brut (PIB) par habitant, 2016



Note : L'aide directe totale reçue est la somme de l'aide-pays programmable (APP), de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire, mesurée par habitant en USD constants de 2016. Le PIB par habitant est mesuré en dollars internationaux de 2011. La taille des bulles représente le nombre estimé de personnes qui vivent en-deçà du seuil international de pauvreté, fixé à 1,90 USD par personne par jour. Graphique élaboré en collaboration avec Our World in Data. Graphiques dynamiques disponibles à l'adresse : <https://ourworldindata.org/grapher/aid-vs-gdp-per-capita>.

Sources : Our World in Data, sur la base de données fournies par l'OCDE et par les Perspectives de la population mondiale des Nations Unies (2018). Les données relatives à l'aide reçue sont fournies par l'OCDE. Les chiffres relatifs à l'aide pour la période comprise entre 2000 et 2016 se fondent sur les apports d'aide notifiés ; ceux de la période comprise entre 2017 et 2019 sont des projections à partir des plans prévisionnels de dépenses des donateurs au titre de l'APP.

L'intégration systématique du principe de ne laisser personne de côté est complexe et requiert d'importantes ressources. Elle nécessite par exemple une analyse des facteurs de vulnérabilité, des inégalités et des structures discriminatoires au début de chaque phase de planification. Par conséquent, dans l'ensemble, les membres du CAD préfèrent mener des actions ciblées et des programmes spécifiques. Ils n'ont cependant pas encore mis en place de systèmes de résultats dédiés qui permettraient de suivre les progrès accomplis et les résultats obtenus au niveau des populations les plus défavorisées, ou l'impact

sur la pauvreté et la vulnérabilité (chapitre 9). Ils s'en remettent aux indicateurs existants qui mesurent les progrès au regard des objectifs globaux.

Rompre avec le statu quo : actualiser les cadres de coopération pour le développement

La coopération pour le développement doit de plus en plus s'attaquer à des défis mondiaux communs qui ont une incidence sur tous les pays, ce qui crée un impératif de bénéfice mutuel et une justification à la poursuite de cette coopération. Si le développement relève du ressort et de la responsabilité de chaque pays, la coopération pour le développement, lorsqu'elle est correctement déployée, est un moteur puissant pour atteindre les ODD au bénéfice de tous, car elle instaure des règles du jeu équitables et apporte des avantages tangibles à ceux qui sont laissés pour compte.

La légitimité de la coopération pour le développement et de l'APD en tant que mesure de cette dernière faisant consensus à l'échelle internationale repose sur leur capacité à s'adapter pour 2030. L'engagement de ne laisser personne de côté suppose donc de rompre avec les approches actuelles : les fournisseurs doivent déployer de nouveaux efforts délibérés, systématiques et coordonnés pour adapter leur logique, leur organisation, leurs pratiques de gestion et leurs incitations.

Dans son « Point de vue » (chapitre 9), Maria Flachsbarth, Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de la Coopération économique et du développement de l'Allemagne, indique clairement que son pays s'est engagé en faveur d'une nouvelle ère du développement, plus inclusive :

Nous contribuons [au] principe [de ne laisser personne de côté] en mettant l'accent sur les politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités spécifiquement ciblées sur les populations pauvres et vulnérables. Nous intégrons en outre systématiquement les droits humains dans nos activités de coopération pour le développement, et encourageons la bonne gouvernance, sous la forme par exemple de processus inclusifs de prise de décisions et de réformes juridiques contre les discriminations. Il nous reste toutefois encore à trouver des moyens plus efficaces d'atteindre en premier lieu les plus exclus, et nous nous efforçons en permanence d'adapter l'action publique menée à cette fin.

Le présent rapport plaide en faveur d'un changement au niveau du vocabulaire et de la pratique de la coopération pour le développement et ce, à trois niveaux : le discours, la mise en œuvre et le financement. L'objectif fondamental du renouvellement des cadres doit être compatible avec l'élimination de la pauvreté multidimensionnelle extrême et avec la réduction des inégalités de revenu et de droits, mais aussi avec les nouvelles menaces qui pèsent sur le progrès, telles que le changement climatique, en s'attaquant directement à leurs causes profondes et à leurs déterminants. La théorie du changement pose que les principes clés de l'universalité, de l'équité et de la durabilité seront systématiquement pris en compte, et de manière transparente – et seront étayés par une base de données robuste testant les hypothèses relatives aux trajectoires possibles pour ne laisser personne de côté, ce qui facilitera la prise de décisions.

1. Actualiser les discours pour que la coopération pour le développement ne laisse personne de côté

Pour renouveler le cadre de la coopération pour le développement, il faut commencer par bâtir un argumentaire convaincant qui démontre les bénéfices mutuels de cette coopération, c'est-à-dire qui démontre comment l'accent mis sur les plus démunis bénéficie à la fois aux populations/pays laissés de côté et aux populations des pays qui fournissent cette coopération, et renforce dans le même temps d'autres objectifs stratégiques, tels que la prospérité partagée, la paix et la sécurité. Cet argumentaire devrait clairement indiquer que les objectifs du Programme 2030 ne seront pas

concrétisés si les pays qui sont le plus loin d'atteindre l'ensemble des ODD ne parviennent pas à rattraper leur retard.

Un discours actualisé est l'occasion de :

- **Refaire prendre conscience aux citoyens de l'importance de la coopération pour le développement et de rallier leur soutien** dans un monde interdépendant éclairé par la vision de l'engagement de ne laisser personne de côté. Les fournisseurs devraient renouer le dialogue avec les citoyens et les contribuables de leur pays concernant la vision, les principes et l'influence de la coopération pour le développement dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités afin d'améliorer le bien-être dans les pays en développement et dans les pays donateurs. C'est à la faveur de ce type de discours que les citoyens apportent leur soutien à la coopération pour le développement et à l'APD.¹⁸
- **Mettre de nouveau en exergue la nécessité d'investir pour s'attaquer aux causes profondes et multidimensionnelles de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité, et favoriser la réalisation progressive des droits**, dans tous les contextes en développement et en particulier dans les pays où les besoins sont les plus grands. Faire valoir à nouveau, dans la sphère politique, l'avantage comparatif de la coopération pour le développement et du financement du développement pour aider les pays à réduire durablement les écarts qui existent aux niveaux national et international et à progresser au bénéfice de tous en ce qui concerne les défis les plus difficiles en matière de développement.
- **Établir des liens plus serrés et plus explicites entre le discours et la palette des politiques menées par les membres du CAD** ayant des effets potentiels positifs ou négatifs sur les pays en développement et les biens publics mondiaux, ce qui nécessite d'améliorer la cohérence des politiques au service du développement et d'investir dans des programmes plus intégrés qui renforcent la corrélation entre les politiques et les programmes de portée mondiale, nationale et infranationale.

2. Une approche de la coopération pour le développement qui s'applique délibérément et systématiquement à l'ensemble du portefeuille pour ne laisser personne de côté

Afin d'atteindre les ODD au bénéfice de tous, les principes et objectifs d'inclusivité, d'accès universel et d'égalité des chances devraient être pleinement intégrés dans l'ensemble du portefeuille des politiques, des programmes et des activités de coopération pour le développement. Les personnes qui sont les plus défavorisées devraient être systématiquement recensées et un suivi des progrès accomplis au niveau de ces populations devrait être assuré. La mise en œuvre de ces principes exigera des fournisseurs qu'ils améliorent la coordination, l'intégration et la cohérence de leurs interventions par rapport à la situation actuelle.

L'intégration du principe de ne laisser personne de côté dans l'ensemble du portefeuille est l'occasion de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Accepter la complexité, y compris celle des rapports de force et de la politique**, et y répondre en adoptant des approches multidimensionnelles et transparentes¹⁹ en matière d'action publique et de programmation qui intègrent des stratégies visant à lutter contre les obstacles, même les plus difficiles et les plus délicats, et à gérer les arbitrages au bénéfice des plus pauvres et des personnes les plus vulnérables. Il ressort de nombreuses études que les pouvoirs publics ont du mal à engager des réformes qui pourraient s'attaquer aux inégalités de patrimoine (ex. : réformes foncières, de l'éducation et de la santé), améliorer les revenus des pauvres (ex. : politiques salariales) ou renforcer le rôle redistributif de l'État (ex. : politiques fiscales et politiques de protection sociale) car ces réformes auraient pour effet de diminuer les gains nets revenant à un petit groupe d'intérêts (Banque mondiale, 2017_[32]) (Khemani, 2017_[33]) ;
- **Investir dans des normes et systèmes de données de qualité, afin de produire et d'utiliser les bonnes données** relatives aux personnes et aux lieux, de manière à appréhender les besoins, les déficits et les progrès accomplis dans la réduction des disparités. L'engagement en faveur de l'intégration du principe de ne laisser personne de côté devrait se traduire par un renforcement des capacités

nationales de désagrégation des données et par une nouvelle manière de concevoir les compétences et les capacités dont les systèmes statistiques ont besoin pour concrétiser les possibilités offertes par les données, dialoguer avec divers partenaires, gérer les arbitrages en matière de coût, de couverture et de confidentialité des données et respecter les normes de qualité.

- **Aligner sur l'objectif visé les systèmes, les processus et les obligations en matière de gestion, aujourd'hui et pour l'avenir.** Les approches qui s'appliquent à l'ensemble du portefeuille peuvent aider les ministères des Affaires étrangères et du Développement et les organismes connexes à recalibrer les risques, les résultats et l'innovation afin de se concentrer sur l'objectif de ne laisser personne de côté. Un tel alignement s'impose lorsque les stratégies d'évaluation et de gestion des risques font davantage cas des risques pour la réputation et des risques fiduciaires que de l'obtention de résultats durables dans le domaine du développement. Un tel alignement s'impose également lorsque les obligations en matière de gestion incitent les responsables des programmes à décaisser des fonds et à rechercher la rentabilité, au risque d'orienter l'investissement vers des gains plus faciles et des résultats plus rapides – aux dépens des contextes les plus difficiles et des défis les plus compliqués en matière de développement. Dans la même veine, la possibilité qu'offre l'innovation de réduire les disparités en termes de chances et d'accès doit être bien mieux intégrée au stade conceptuel des activités de coopération pour le développement.
- **Actualiser les stratégies de partenariat** pour créer des environnements favorables et adopter des approches participatives vis-à-vis des agents du changement, notamment la société civile, les organisations de femmes et les entreprises locales, qui font entendre la voix des personnes exclues et vulnérables et leur donnent des moyens d'action. Intégrer les principes qui sous-tendent l'engagement de ne laisser personne de côté dans toutes les politiques ayant une incidence sur les pays en développement et les partenariats bilatéraux avec ces pays, y compris les politiques d'assistance technique, d'échanges dans une optique de développement et d'investissement, ainsi que les politiques fiscales et migratoires ; appuyer les processus d'aide internationaux qui minimisent les coûts et maximisent les avantages du système multilatéral.

3. Une APD plus « intelligente » et plus importante pour atteindre les ODD au bénéfice de tous

La communauté internationale doit à la fois porter le financement à plus grande échelle afin d'atteindre les ODD et mieux cibler ses apports de manière à atteindre les pays, les secteurs et les populations dont les besoins sont les plus grands. Chaque type de donneur à l'appui du développement peut améliorer ses méthodes de travail de manière à progresser à plus grands pas sur la voie de la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté (chapitre 10).

Il faut un financement du développement plus important et plus « intelligent » qui vise plus particulièrement à :

- **Soutenir les capacités des pays à mobiliser les recettes intérieures au service du développement durable**, notamment par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba relatif au financement du développement (ONU, 2015_[8]) et à l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba, afin de tenir l'engagement d'apporter 447 millions USD au cours des quatre prochaines années pour financer le développement durable (Initiative fiscale d'Addis-Abeba en faveur du développement durable, 2015_[34]) (OCDE, 2018_[28]) ;
- **Honorer les engagements internationaux en matière d'APD**, collectivement et individuellement, notamment en faveur des pays les moins avancés et d'autres pays où les besoins sont les plus grands, ce qui renforcera la crédibilité de l'APD en tant qu'instrument essentiel permettant de lutter contre la pauvreté et de réduire les inégalités et les facteurs de vulnérabilité.
- **Mieux cibler l'APD** en tant que ressource spécialement destinée à l'investissement en faveur d'un développement et d'une croissance inclusifs et durables. Préserver sa vocation par un recours à des modèles d'affectation des ressources et de prise de décision qui intègrent l'engagement de ne

laisser personne de côté, suivre les dépenses au regard des priorités et des besoins et renforcer la redevabilité au titre de la répartition des apports d'APD consacrés à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

- **Accroître l'efficacité** en fournissant des apports d'APD pluriannuels, de long terme et prévisibles à destination de programmes de développement pris en main par les pays et les régions en développement où les besoins et les risques sont les plus grands, et en renouvelant les engagements et les approches afin d'être en mesure de mettre en œuvre les principes d'efficacité de la coopération pour le développement (GPEDC, 2011_[35]) ;
- **Encourager l'accroissement de l'investissement privé en faveur d'un développement inclusif, équitable et durable dans les pays en développement**, par exemple en appuyant la mise en œuvre des Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte et l'évaluation de leur application (OCDE, 2018_[28]) ; voir également le chapitre 7.

Notes

1. Christelle Comair a apporté une aide aux recherches.
2. Voir (Pinker, 2018_[37]) pour un panorama historique des progrès accomplis dans le monde.
3. L'édition 2018 du rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée de la Banque mondiale, intitulé « *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing together the Poverty Puzzle* », indique que la lutte contre l'extrême pauvreté est loin d'être terminée et même, à certains égards, de plus en plus difficile. Même alors que la plupart des pays parviennent à éliminer l'extrême pauvreté, la pauvreté s'enracine et devient plus difficile à supprimer dans certaines régions, en particulier dans les pays en proie à des conflits violents et où les institutions sont très fragiles. Les ménages pauvres sont en majorité établis dans les zones rurales, ont un nombre d'enfants élevé et sont peu ou pas du tout instruits (Banque mondiale, 2018_[2]).
4. Voir le chapitre 3 pour une analyse complète des facteurs et des risques liés à l'accroissement des inégalités, une menace indéniable au développement durable qui touche les pays à un rythme et à des niveaux différents. Voir également (Milanovic, 2012_[38]) (Bourguignon, 2015_[41]) (Klasen et al., 2016_[39]).
5. Voir le Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD tenue en octobre 2017 : « Nous apprécions les efforts continus déployés par les membres pour concevoir et appliquer des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de l'APD en direction des pays qui en ont le plus besoin, à savoir les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les petits États insulaires en développement, les pays en développement privés de littoral et les pays en situations de fragilité et de conflit ».
6. Pour des exemples de la manière dont les organisations locales et les personnes peuvent favoriser le changement, voir (Robinson, 2018_[36]).
7. Voir les études de cas relatives à la Suisse sur ce que signifie l'engagement de ne laisser personne de côté pour la coopération suisse pour le développement, à la Suède sur le cadre d'analyse de la pauvreté multidimensionnelle de l'Asdi et au Royaume-Uni sur la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans la crise des Rohingyas. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264309333-en>.
8. Les ODD mettent particulièrement en relief la coopération internationale et l'APD (même si celle-ci est souvent réduite au simple terme d'« aide ») pour contribuer à la réalisation de tout un éventail d'objectifs, cibles et indicateurs définis dans le cadre. Voir un échantillon des responsabilités en matière d'aide au chapitre 10.
9. Voir le mandat révisé du CAD dans le Communiqué de la Réunion à haut niveau du CAD tenue en octobre 2017 : « L'objectif général du CAD est de promouvoir des politiques, de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. » (OCDE, 2017_[26]).
10. Voir (OCDE, 2018_[44]), « L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017 », www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm.
11. Une analyse actuellement effectuée par le FMI estime que les dépenses supplémentaires nécessaires pour atteindre certains ODD – éducation, santé, réseau routier, électricité et eau – dans 49 pays en développement à faible revenu se chiffrent à environ 520 milliards USD en 2016 ou environ 300 milliards USD nets des recettes fiscales accrues (Gaspar, 2018_[47]).

12. Historiquement, les grandes refontes du système d'APD ont coïncidé avec des périodes de contraction budgétaire et des contextes de développement en pleine mutation, d'où une perte de vue de la substance même de l'APD en tant qu'instrument concessionnel visant principalement le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement (Hynes et Scott, 2013_[40]).
13. L'analyse de la fragmentation de l'aide et des orphelins de l'aide jusqu'en 2014 peut être consultée à l'adresse : www.oecd.org/dac/aid-architecture/fragmentation-orphans.htm (OCDE, 2014_[47]).
14. Les pays les moins aidés au regard de leurs besoins sont définis par l'OCDE comme les pays qui, comparativement à d'autres, reçoivent le moins de fonds par rapport à leurs besoins. Le calcul se fait sur la base de modèles d'allocation de l'aide multiples : le modèle égalitaire, le modèle d'allocation en fonction des performances (PBA), le modèle du PNUD, et le modèle d'allocation de l'aide de Collier-Dollar (CD). Les pays définis comme les moins aidés par l'OCDE sont ceux qui apparaissent comme sous-financés en fonction de trois modèles ou plus d'allocation de l'aide. Les pays les moins aidés ont fait l'objet d'une évaluation annuelle entre 2006 et 2016. Les données sont accessibles et consultables à : <https://ourworldindata.org/grapher/top-underaided-countries>, dans des graphiques dynamiques établis sur la base de données communiquées par l'OCDE. Les chiffres de l'aide sont calculés sur la base de l'aide notifiée ; les chiffres pour 2017-2019 sont des projections établies sur la base des plans de dépenses prévisionnelles pour l'APP.
15. L'indicateur 4.1.1 de l'ODD 4 est un indicateur de niveau III qui n'est pas tout à fait finalisé ; aussi, les auteurs se sont tournés vers les données de l'UNESCO relatives aux enfants non scolarisés pour estimer les besoins dans l'enseignement primaire, en s'appuyant sur les moyennes de 2011-16, disponibles à l'adresse suivante : http://data.uis.unesco.org/Index.aspx?DataSetCode=EDULIT_DS. À savoir, par ordre décroissant en termes d'ampleur du phénomène, le Pakistan, l'Inde, l'Éthiopie, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie, l'Indonésie, le Niger, le Kenya, le Soudan du Sud, le Mali, l'Angola, l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Brésil, l'Ouganda, la République arabe syrienne, le Mozambique, le Tchad, le Yémen, le Sénégal, le Ghana et la Thaïlande. Il est intéressant de noter que parmi ces pays figurent des pays à revenu intermédiaire où l'APD est susceptible d'être relativement modeste par rapport au budget global de l'éducation. Inversement, certains pays pour lesquels on ne dispose pas de données (le Nigéria et la République démocratique du Congo, par exemple) peuvent avoir un taux relativement élevé d'enfants non scolarisés.
16. La Nouvelle-Zélande s'achemine vers une approche en deux volets, consistant à élaborer un noyau dur de programmes spécifiquement ciblés sur l'égalité femmes-hommes et les droits de la personne, tout en élargissant l'intégration de manière à aboutir à une approche ambitieuse, reposant sur les capacités et les incitations (chapitre 9).
17. Voir l'étude de cas relative à la Suisse, qui contient sa note d'orientation sur ce que signifie le principe de ne laisser personne de côté pour la coopération suisse pour le développement. La publication *Coopération pour le développement 2018 : Études de cas sur la concrétisation de l'engagement de ne laisser personne de côté* est disponible sur <https://doi.org/10.1787/9789264309333-en>.
18. Par exemple, d'après l'*Eurobaromètre spécial 476 (2018)* sur les citoyens de l'UE et la coopération pour le développement, à peine plus de 8 personnes interrogées sur 10 (81 %) conviennent que la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est dans l'intérêt de l'UE, tandis que 32 % se déclarent totalement d'accord avec cette affirmation et 76 % estiment que l'UE a l'obligation morale de lutter contre la pauvreté dans les pays en développement (Commission européenne, 2018_[45]).
19. Les négociations sur les échanges et l'investissement international qui se déroulent entre gouvernements – et se caractérisent, dans l'ensemble, par une transparence et une responsabilité limitées, ainsi que par une contribution réduite des partenaires sociaux et des organisations de la société civile – suscitent de plus en plus l'inquiétude en raison du risque d'accaparement du processus par des groupes d'intérêts puissants et donc de résultats inéquitables (BIT, 2017_[46]).

Références

- Andrews, M., L. Pritchett et M. Woolcock (2017), *Building State Capability: Evidence, Analysis, Action*, Oxford University Press. [20]
- Banga, R. (2013), *Measuring value in global value chains Regional Value Chains*, CNUCED. [14]
- Banque mondiale (2018), *Communiqué de presse : « Le Groupe de la Banque mondiale dévoile ses nouveaux engagements en faveur de l'intégration du handicap »*, Sommet mondial sur le handicap, Royaume-Uni (communiqué de presse), Banque mondiale, Washington, D.C., <http://www.banquemonde.org/fr/news/press-release/2018/07/24/world-bank-group-announces-new-commitments-on-disability-inclusion>. [7]
- Banque mondiale (2018), *Poverty and Shared Prosperity 2018: Piecing Together the Poverty Puzzle*, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/9781464813306.pdf?sequence=3&isAllowed=y>. [2]
- Banque mondiale (2017), *World Development Report 2017: Governance and the Law*, Banque mondiale, Washington, Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO, <http://dx.doi.org/doi:10.1596/978-1-4648-0950-7>. [32]

- BIT (2017), *Emploi et questions sociales dans le monde 2017 – Entreprises et emplois durables : des entreprises formelles et un travail décent*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_627000.pdf. [44]
- Bourguignon, F. (2015), *The Globalization of Inequality*, Princeton University Press, Princeton. [41]
- Commission européenne (2018), *Eurobaromètre spécial 476*, <http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/83836>. [43]
- CPD (2018), *Summaries and Key Messages of Papers Produced by the CDP Sub-group on Leaving No One Behind*, Organisation des Nations Unies, <https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/CDP-2018-Summary-LNOB.pdf>. [25]
- Cuaresma, J. et al. (2018), *Will the Sustainable Development Goals be fulfilled? Assessing present and future global poverty*, Palgrave Communications, <https://www.nature.com/articles/s41599-018-0083-y>. [4]
- DAES (2018), *Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2018*, ONU, New York, <https://dx.doi.org/10.18356/442d0f57-fr>. [1]
- FAO (2018), *FAOSTAT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FS>. [5]
- Gaspar, V. (2018), *Fiscal policy and development: Spending needs for achieving selected SDGs (methodological note)*, International Monetary Fund, Washington D.C. [45]
- GPEDC (2011), *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*, <http://www.oecd.org/fr/cad/efficacite/49650184.pdf>. [35]
- Groupe de la Banque mondiale (2016), *Poverty and Shared Prosperity 2016: Taking on Inequality*, Groupe de la Banque mondiale, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/9781464809583.pdf>. [27]
- Hynes, W. et S. Scott (2013), *The Evolution of Official Development Assistance*, OCDE, <https://doi.org/10.1787/5k3v1dv3f024-en>. [40]
- ICAI (2017), *DFID's approach to supporting inclusive growth in Africa*, Independent Commission for Aid Impact, Londres, <http://icai.independent.gov.uk/report/inclusive-growth>. [30]
- Initiative fiscale d'Addis-Abeba en faveur du développement durable (2015), *L'Addis Tax Initiative : Déclaration*, https://www.addistaxinitiative.net/documents/Addis-Tax-Initiative_Declaration_FR.pdf. [34]
- Khemani, S. (2017), *La Politique Economique des Réformes*, Groupe de la Banque mondiale. [33]
- Klasen, S. et M. Fleurbaey (2018), *Leaving no one behind: Some conceptual and empirical issues*, Organisation des Nations Unies, https://www.un.org/development/desa/dpad/wp-content/uploads/sites/45/publication/CDP_BP44_June_2018.pdf. [23]
- Klasen, S. et al. (2016), *Inequality – Worldwide Trends and Current Debates*, Georg-August-Universität, Göttingen, <https://ideas.repec.org/p/got/gotcr/209.html>. [39]
- Milanovic, B. (2012), « Global inequality recalculated and updated: the effect of new PPP estimates on global inequality and 2005 estimates », *The Journal of Economic Inequality*, vol. 10/1, pp. 1-18, <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/1813-9450-5061>. [38]
- Nordic Consulting Group (2012), *Mainstreaming Disability in the New Development Paradigm: Evaluation of Norwegian Support to Promote the Rights of Persons with Disabilities*, Norwegian Agency for Development Cooperation, Oslo. [22]
- OCDE (2018), *États de fragilité 2018*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264308916-fr>. [18]
- OCDE (2018), *Global Outlook on Financing for Sustainable Development 2019: Time to Face the Challenge*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264307995-en>. [28]
- OCDE (2018), *L'aide au développement reste stable et les apports aux pays les plus pauvres augmentent en 2017*, <http://www.oecd.org/fr/developpement/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm>. [42]
- OCDE (2018), *Leave no one behind: DAC member priorities and approaches*, Éditions OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/dac/DCR2018-Leave-No-one-Behind.PDF>. [24]
- OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264288768-en>. [19]
- OCDE (2017), *Communiqué de la réunion du CAD à haut niveau : 31 octobre 2017*, <https://www.oecd.org/fr/cad/CAD-2017-Communique.pdf>. [26]
- OCDE (2014), *La fragmentation et les orphelins de l'aide*, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/architecture/fragmentation-orphelins.htm>. [46]

- OCDE (2007), *Vers une croissance pro-pauvres : Orientations à l'intention des donateurs*, Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264024809-fr>. [16]
- OCDE (2001), *La réduction de la pauvreté*, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/9789264294776-fr>. [17]
- OCDE/Banque mondiale (2016), *Climate and Disaster Resilience Financing in Small Island Developing States*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266919-en>. [11]
- OIM (2018), *Migration and Climate Change*, <http://www.iom.int/migration-and-climate-change-0> (consulté le 03 octobre 2018). [10]
- ONU (2015), *Programme d'action d'Addis-Abeba*, <https://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/FFD3-2015/document-final.pdf>. [8]
- ONU (2015), *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, Nations Unies, New York, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F. [15]
- ONU-Femmes (2018), *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, ONU-Femmes, New York, <http://www.unwomen.org/fr/digital-library/publications/2018/2/gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018>. [6]
- Ortoleva, S. et H. Lewis (2012), *Forgotten sisters – a report on violence against women with disabilities: an overview of its nature, scope, causes and consequences*, Northeastern University Publishing, Boston, <https://repository.library.northeastern.edu/files/neu:332599/fulltext.pdf>. [9]
- Pinker, S. (2018), *Enlightenment Now: The Case for Reason, Science, Humanism, and Progress*. [37]
- PNUD (2018), *What does it mean to leave no one behind? A framework for implementation*, http://www.undp.org/content/dam/undp/library/Sustainable%20Development/Brochure_LNOB_web.pdf. [21]
- Robinson, M. (2018), *Climate Justice: Hope, Resilience, and the Fight for a Sustainable Future*, Bloomsbury Publishing. [36]
- Rogerson, A. et H. Kharas (2017), *Global development trends and challenges*, Overseas Development Institute, <https://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11873.pdf>. [29]
- Sarwar, M. et S. Nicolai (2018), *What do analyses of Voluntary National Reviews for Sustainable Development Goals tell us about 'leave no one behind'?*, Overseas Development Institute, Londres, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/12270.pdf>. [31]
- The Social Progress Imperative (2018), *2018 Social Progress Index*, <https://www.socialprogress.org/>. [3]
- UNISDR et CRED (2016), *Poverty and Death: Disaster Mortality 1996-2015*, Centre de recherche sur l'épidémiologie des désastres, Bruxelles, et Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, https://www.unisdr.org/files/50589_credisastermortalityallfinalpdf.pdf. [12]
- World Inequality Lab (2018), *World Inequality Report*, Creative Commons Licence, 4.0 - CC BY-NC-SA 4.0, World Inequality Lab, <http://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-full-report-english.pdf>. [13]



Extrait de :
Development Co-operation Report 2018
Joining Forces to Leave No One Behind

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2018-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2019), « Synthèse : La coopération pour le développement à l'horizon 2030 – Se renouveler et se réformer pour concrétiser l'engagement de ne laisser personne de côté », dans *Development Co-operation Report 2018 : Joining Forces to Leave No One Behind*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/952396b1-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.